

Zeitschrift: Bulletin des lois, décrets et ordonnances du canton de Berne
Herausgeber: Chancellerie d'État du canton de Berne
Band: 33 (1894)

Rubrik: Juin 1894

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

29 juin
1894.

Arrêté fédéral

concernant

**la défense d'importer des monnaies divisionnaires
italiennes d'argent.**

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

Vu le message du Conseil fédéral du 25 juin 1894,

arrête :

Article premier. Le Conseil fédéral est autorisé à défendre, dès le 24 juillet 1894, l'importation des monnaies divisionnaires italiennes d'argent, sous peine de confiscation, et à prendre toutes les mesures propres à faire respecter cette défense.

Art. 2. Le présent arrêté est déclaré d'urgence et entre immédiatement en vigueur.

Ainsi arrêté par le Conseil national le 28 juin 1894 et par le Conseil des états le 29 juin suivant.
